

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

H 64885 GRIS ARGENT

15 64885-D

spécification	2067754	Date de révision	09.06.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1181194	Page	1 / 8

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

N° du matériau : 1181194
Nom commercial : 15 64885-D
H 64885 GRIS ARGENT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fabrication de revêtements céramiques et de préparations pour la décoration, destinés à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro GmbH
Color & Glass Performance Materials
Gutleutstraße 215
60327 Frankfurt/M.
Téléphone : +49 69 27116 0
Téléfax : +49 69 27116 333
Adresse e-mail : sdb@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 (0)69 30 56 418

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Autres informations : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

H 64885 GRIS ARGENT

15 64885-D

spécification	2067754	Date de révision	09.06.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1181194	Page	2 / 8

2.3 Autres dangers

aucun(e) connu(e)

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Verre/Fritte
Oxyde/hydroxyde métallique
Pigment inorganique

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.
En cas d'inhalation : Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais.
En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'œil (les yeux) à grande eau.
En cas d'ingestion : Boire de l'eau par mesure de précaution.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau (jet brisé), eau pulvérisée, poudre extinctrice spéciale, mousse extinctrice (mousse à répandre en grandes quantités du fait de sa destruction partielle), dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun(e) connu(e)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel : Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

H 64885 GRIS ARGENT

15 64885-D

spécification	2067754	Date de révision	09.06.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1181194	Page	3 / 8

préposé à la lutte contre le feu

Autres informations : L'eau ayant servi à éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie. L'eau contaminée ayant servi à éteindre l'incendie doit être éliminée conformément aux règlements administratifs locaux.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Eviter toute formation de poussière.
Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir mécaniquement et collecter dans un récipient approprié. Eviter la formation de poussières.

6.4 Référence à d'autres sections

Evacuer les matériaux contaminés comme déchets selon section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : donnée non disponible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Produit est faiblement dangereux pour l'eau. Prendre en considération les instructions réglementaires nationales et locales sur la manipulation et le stockage.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Classe de stockage (Allemagne) : 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

H 64885 GRIS ARGENT

15 64885-D

spécification	2067754	Date de révision	09.06.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1181194	Page	4 / 8

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains : Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants:caoutchouc nitrile (NBR).
- Protection des yeux : Lunettes masques ou lunettes de protection à coquilles latérales.
- Protection de la peau et du corps : Chaussures de sécurité
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : poudre
- Couleur : gris
- Odeur : inodore
- Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : non applicable
- Point d'éclair : non applicable

9.2 Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

H 64885 GRIS ARGENT

15 64885-D

spécification	2067754	Date de révision	09.06.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1181194	Page	5 / 8

Indice de réfraction : non applicable

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : aucun(e) connu(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : aucun(e) connu(e)

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale
frites, produits chimiques (groupe 5.2) : DL50: > 2.000,00 mg/kg
Espèce: rat

spinelle bleu de Co-Al : DL50: > 5.100,00 mg/kg
Espèce: rat

spinelle noire de Fe-Co-Cr : DL50: > 5.000,00 mg/kg
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation
spinelle bleu de Co-Al : CL50: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Espèce: rat

Toxicité aiguë par voie cutanée
spinelle bleu de Co-Al : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

H 64885 GRIS ARGENT

15 64885-D

spécification	2067754	Date de révision	09.06.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1181194	Page	6 / 8

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : non-connu(e)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : non-connu(e)

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson

frites, produits chimiques (groupe 5.2)	CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h
dioxyde de cerium	CL50 Poisson: > 100 mg/l / 96 h
spinelle bleu de Co-Al	CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h
spinelle noire de Fe-Co-Cr	CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l

Toxicité pour les daphnies

frites, produits chimiques (groupe 5.2)	CE50 Daphnie: > 100,00 mg/l / 48 h
spinelle bleu de Co-Al	CE50 Daphnie: > 10.000,00 mg/l / 48 h
spinelle noire de Fe-Co-Cr	CE50 Daphnie: > 1.000,00 mg/l

Toxicité pour les algues

frites, produits chimiques (groupe 5.2)	IC50 algues: > 1.000,00 mg/l / 72 h
---	-------------------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique : donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

H 64885 GRIS ARGENT

15 64885-D

spécification	2067754	Date de révision	09.06.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1181194	Page	7 / 8

supplémentaire

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Élimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.
- Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.
S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

14. Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : : non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

H 64885 GRIS ARGENT

15 64885-D

spécification	2067754	Date de révision	09.06.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1181194	Page	8 / 8

non applicable

16. Autres données

Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité:
Ferro US-PS Téléphone: +49 (0)69 27116-605

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.
